

OBJET : Appel aux candidatures pour l'octroi d'un mandat de directeur à pourvoir dans deux Ecoles supérieures des Arts de la Communauté française : l'INSAS et le Conservatoire royal de Bruxelles
Réseau : Communauté française
Niveaux & Services : tous niveaux

Aux Chefs des établissements d'enseignement organisés par la Communauté française ;

Aux Directeurs-Présidents des Hautes Ecoles organisées par la Communauté française ;

Aux Administrateurs(trices) des internats autonomes de la Communauté française ;

Aux Administrateurs(trices) des homes d'accueil de l'enseignement spécial de la Communauté française ;

Aux Directeurs(trices) des Centres de dépaysement et de plein air, du centre d'autoformation et de formation continuée à Huy, centre technique et pédagogique à Frameries, centre des Technologies agronomiques à Strée et centre technique Horticole à Gembloux ;

Aux Directeurs(trices) des Centres psycho-médico-sociaux organisés par la Communauté française ;

A Messieurs les Recteurs des Universités organisées par la Communauté française .

Pour information :

À Monsieur l'Administrateur général de l'Administration générale des Personnels de l'Enseignement ;

À Monsieur l'Administrateur général de l'Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique ;

Aux membres des services d'inspection ;

Aux syndicats du personnel enseignant

Autorités : A.G.P.E.

Signataire : Bernard GORET

Gestionnaires : A.G.P.E.

Personne-ressources : Madame Murielle DUVIVIER

Renvoi(s) :

Nombre de pages : 7

Téléphone pour duplicata : 02/413.23.95

Mots-clés :

Aux chefs des établissements
d'enseignement de la
Communauté française

Bruxelles, le 29 juin 2007

Réf : 03/MD/APPEL-ESA

OBJET : Appel aux candidatures pour l'octroi d'un mandat de directeur à pourvoir dans deux Ecoles supérieures des Arts de la Communauté française : l'INSAS et le Conservatoire royal de Bruxelles.

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser, sous ce pli, une copie de l'appel publié au Moniteur belge du 29 juin 2007, contenant les instructions relatives à l'introduction des candidatures pour les mandats de directeur à pourvoir dans deux Ecoles supérieures des Arts de la Communauté française : l'INSAS et le Conservatoire royal de Bruxelles.

J'attire votre attention sur le fait que ces demandes doivent être introduites, sous peine de nullité, par lettre recommandée à la poste, le 1^{er} septembre 2007 au plus tard (la date de la poste faisant foi) à l'adresse suivante : **Ministère de la Communauté française - Direction générale des personnels de l'enseignement de la Communauté française - Boulevard Léopold II, 44 - bureau 3^E325 - 1080 BRUXELLES.**

Je vous signale que l'avis qui est publié au Moniteur belge du 29 juin 2007 constitue la seule source d'information officielle. La présente circulaire n'est donc qu'une simple information fournie aux chefs des établissements d'enseignement de la Communauté française et n'a donc aucun caractère officiel.

Je vous invite toutefois à présenter la copie ci-jointe de l'appel aux candidats aux membres du personnel de votre établissement et vous demande de bien vouloir reproduire les formulaires ci-annexés et d'en fournir copie aux membres du personnel qui le désirent.

A l'avance je vous en remercie.

Vous pouvez obtenir tout renseignement au sujet du présent appel auprès des n° suivant : 02/413.23.95

Le Directeur général f.f.,

Bernard GORET

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

**APPEL AUX CANDIDATURES POUR L'OCTROI D'UN MANDAT DE DIRECTEUR A
POURVOIR DANS DEUX ECOLES SUPERIEURES DES ARTS DE LA COMMUNAUTE
FRANCAISE : L'INSAS ET LE CONSERVATOIRE ROYAL DE BRUXELLES**

Le présent appel est lancé conformément aux dispositions des articles 101 à 104 du décret du 20 décembre 2001, fixant les règles spécifiques à l'Enseignement supérieur artistique organisé en Ecoles supérieures des Arts (organisation, financement, encadrement, statuts des personnels, droits et devoirs des étudiants).

Conformément à l'article 72 du décret du 20 décembre 2001 précité, le directeur d'une Ecole supérieure des arts est le délégué du Gouvernement et exécute ses décisions. Il est chargé, avec le Directeur adjoint s'il échet, de la mise en œuvre du projet pédagogique et de la gestion quotidienne de l'établissement. La charge hebdomadaire à prestations complètes d'un directeur comporte 36 heures par semaine. Elle est complète et indivisible. La durée du mandat est fixée à cinq ans. Le mandat est renouvelable par périodes de cinq ans, pour autant que le mandataire fasse l'objet d'évaluations positives.

1. Conditions requises

Ces deux mandats sont accessibles aux membres du personnel de l'établissement nommés à titre définitif ou désignés à titre temporaire à durée déterminée ou indéterminée, ainsi qu'à tout candidat répondant aux conditions fixées par l'article 123 du décret du 20 décembre 2001 précité, à savoir :

- 1° être Belge ou ressortissant d'un autre Etat membre de l'Union européenne, sauf dérogation accordée par le Gouvernement;
- 2° jouir des droits civils et politiques;
- 3° remettre, lorsqu'il s'agit d'une première entrée en fonction dans l'enseignement, un certificat médical, daté de moins de six mois, attestant que le candidat se trouve dans les conditions de santé telles qu'il ne puisse mettre en danger celle des étudiants et des autres membres du personnel ;
- 4° être de conduite irréprochable;
- 5° satisfaire aux lois sur la milice;
- 6° déposer un projet pédagogique et artistique relatif au mandat visé et le présenter à la Commission de recrutement.

2. Forme de la candidature

La demande sera rédigée sur une feuille de format A4 d'après le(s) modèle(s) approprié(s) reproduit(s) dans le présent appel.

Par ailleurs, la demande de candidature devra être accompagnée :

- d'un curriculum vitae et des documents relatifs aux titres et à l'expérience utile visée à l'article 68 du décret du 20 décembre 2001 précité ainsi que, le cas échéant, des mentions de publications scientifiques et justifications d'expériences professionnelles ou artistiques diverses ;
- les candidats sont invités à y préciser les éléments susceptibles d'établir leur valeur et leurs mérites et à en apporter, le cas échéant, la preuve ;
- un projet pédagogique et artistique.

3. Introduction des candidatures :

Le formulaire de candidature doit être introduit, **sous peine de nullité, par lettre recommandée à la poste**, à l'adresse suivante :

Ministère de la Communauté française
Direction générale des personnels de l'enseignement de la Communauté française
Direction de la carrière des personnels
Boulevard Léopold II 44 - 3ème étage, bureau 3E325 à 1080 BRUXELLES

La date limite pour l'introduction des candidatures est fixée au 1er septembre 2007, la date de la poste faisant foi.

Le candidat qui sollicite plusieurs emplois introduit une candidature séparée pour chacun d'eux.

Seront seules prises en considération, les candidatures introduites dans la forme et le délai fixés ci-avant.

4. Examen des candidatures.

Conformément à l'article 124 du décret du 20 décembre 2001 précité, les candidatures à un mandat dans une fonction de directeur sont examinées par la commission de recrutement visées à l'article 15 et 63 à 67 du même décret. Par dérogation à l'article 66 de ce décret, cette commission est présidée par le directeur général du Ministère de la Communauté française ayant en charge l'Enseignement non obligatoire.

La commission de recrutement apprécie le curriculum vitae des candidats et examine leur projet pédagogique et artistique. Après examen des projets, elle sélectionne les candidats retenus pour un entretien individuel. Les candidats seront informés individuellement par le président de la Commission de recrutement de la date à laquelle ils sont susceptibles d'être entendus par la commission de recrutement. La Commission de recrutement remet un rapport motivé pour chaque candidat au Conseil de gestion pédagogique. Par dérogation aux articles 17 et 19 du décret du 20 décembre 2001 précité, ce Conseil de gestion pédagogique est présidé par le directeur général du Ministère de la Communauté française ayant en charge l'Enseignement non obligatoire ou son délégué. Le directeur général transmet le rapport accompagné de l'avis du Conseil pédagogique au Gouvernement.

5. Conditions d'engagement

L'entrée en fonction des candidats est prévue pour le 1^{er} janvier 2008.

Le directeur est engagé avec l'échelle de traitement correspondante (480). Rémunération minimum : 35.359,59 EUR (salaire annuel brut, à l'index actuel, l'ancienneté acquise – notamment dans le secteur public – peut être prise en compte).

Le directeur qui, avant sa désignation en cette qualité, exerçait une fonction enseignante dans une école supérieure des arts bénéficie d'une allocation égale à la différence entre l'échelle 480 et son échelle de traitement actuelle.

ANNEXE 1

Candidature pour l'octroi d'un mandat de Directeur à pourvoir à l'INSAS

à renvoyer (**par envoi recommandé**) au :

Ministère de la Communauté française
Direction générale des personnels de l'enseignement de la Communauté française
Direction de la carrière des personnels
Boulevard Léopold II 44 - 3ème étage (bureau 3E325) à 1080 BRUXELLES

le 1er septembre 2007 au plus tard

NOM :

Prénom :

Adresse : rue..... n°

Code Postal : Localité :

Date de naissance :

Téléphone :

GSM :

Courriel :

Titres (joindre toutes les copies nécessaires) :

Intitulé	Spécialité	Date	Etablissement	Langue

Nommé à **titre définitif** :

- à la fonction de :

- date de l'arrêté de nomination :

- établissement où vous êtes affecté(e) (intitulé et adresse complète) :

Le cas échéant,

- la fonction exercée **actuellement** (à titre temporaire, comme faisant fonction, comme chargé de mission, etc...) :

- Etablissement dans lequel vous exercez cette fonction :

Références (joindre toute attestation utile) :

Par exemple :

- productions individuelles ou collectives à caractère pédagogique et de recherche (syllabus, publications...)
- documents relatifs à des activités scientifiques ou artistiques
- participation active à des séminaires, colloques, stages, programmes européens, formations (certifiées ou non) dans les domaines scientifique, pédagogique ou artistique
- description et évaluation d'innovations pédagogiques mises en place

Date :

(signature)

ANNEXE 2

**Candidature pour l'octroi d'un mandat de Directeur à pourvoir au Conservatoire
Royal de Bruxelles**

à renvoyer (**par envoi recommandé**) au :

Ministère de la Communauté française
Direction générale des personnels de l'enseignement de la Communauté française
Direction de la carrière des personnels
Boulevard Léopold II 44 - 3ème étage (bureau 3E325) à 1080 BRUXELLES

le 1er septembre 2007 au plus tard

NOM :

Prénom :

Adresse : rue..... n°

Code Postal : Localité :

Date de naissance :

Téléphone :

GSM :

Courriel :

Titres (joindre toutes les copies nécessaires) :

Intitulé	Spécialité	Date	Etablissement	Langue

Nommé à **titre définitif** :

- à la fonction de :

- date de l'arrêté de nomination :

- établissement où vous êtes affecté(e) (intitulé et adresse complète) :

Le cas échéant,

- la fonction exercée **actuellement** (à titre temporaire, comme faisant fonction, comme chargé de mission, etc...) :

- Etablissement dans lequel vous exercez cette fonction :

Références (joindre toute attestation utile) :

Par exemple :

- productions individuelles ou collectives à caractère pédagogique et de recherche (syllabus, publications...)
- documents relatifs à des activités scientifiques ou artistiques
- participation active à des séminaires, colloques, stages, programmes européens, formations (certifiées ou non) dans les domaines scientifique, pédagogique ou artistique
- description et évaluation d'innovations pédagogiques mises en place

Date :

(signature)